



Préavis au Conseil communal

Adaptation et remise en état de la desserte forestière hors forêts protectrices du Bois-de-la-Chapelle – Demande d'un crédit de construction

FORÊTS

M. Bernard Krattinger, Municipal

Préavis n°05/2019

Préavis adopté par la Municipalité le 11.02.2019



Table des matières

| | | |
|-----|---|----|
| 1. | Objet du préavis | 2 |
| 2. | Préambule..... | 2 |
| 3. | Planification forestière | 4 |
| 4. | Situation actuelle | 4 |
| 5. | Exigences liées à l'exploitation | 8 |
| 6. | Mesures à entreprendre | 8 |
| 7. | Impacts des mesures sur la nature et le paysage | 10 |
| 8. | Mise à l'enquête publique | 10 |
| 9. | Coût des travaux | 11 |
| 10. | Aspects financiers..... | 12 |
| 11. | Conclusion..... | 13 |

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation, une demande de crédit de construction d'un montant de CHF 87'840.- (huitante sept mille huit cent quarante francs), pour l'adaptation et la remise en état de la desserte forestière hors forêts protectrices du Bois-de-la-Chapelle.

2. Préambule

Le Bois-de-la-Chapelle, situé sur la commune d'Epalinges, est le plus grand massif forestier de la commune. Il est très fréquenté par la population en raison de sa proximité des habitations, des écoles et du centre sportif. En raison de la mauvaise qualité de la desserte forestière, et malgré la présence d'importants volumes de bois de bonne qualité, peu de coupes de bois ont été réalisées durant les 30 à 40 dernières années.

La situation actuelle de la desserte forestière du Bois de la Chapelle rend compliquée une exploitation forestière rationnelle et efficace, en raison principalement de l'absence de chemin à camion traversant l'ensemble du massif. Ceci, ajouté à l'étroitesse de pistes forestières peu ou pas fondées dont la praticabilité est mauvaise en période de coupe, implique de devoir débarquer sur des distances plus longues des assortiments plus courts pour atteindre une place à bois accessible aux camions.

C'est dans ces conditions que la Commune d'Epalinges et le Triage forestier Mèbre–Talent ont demandé l'élaboration d'un concept général de dessertes, afin de pouvoir rapidement procéder aux travaux nécessaires pour améliorer la situation et bénéficier ainsi des subventions disponibles auprès du service cantonal des forêts.

2.1 Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude de ce concept général de desserte se situe entièrement sur le territoire de la commune d'Epalinges dans les forêts du 18ème arrondissement du canton de Vaud. La carte détaillée du périmètre d'étude est présentée ci-dessous (figure 1) :

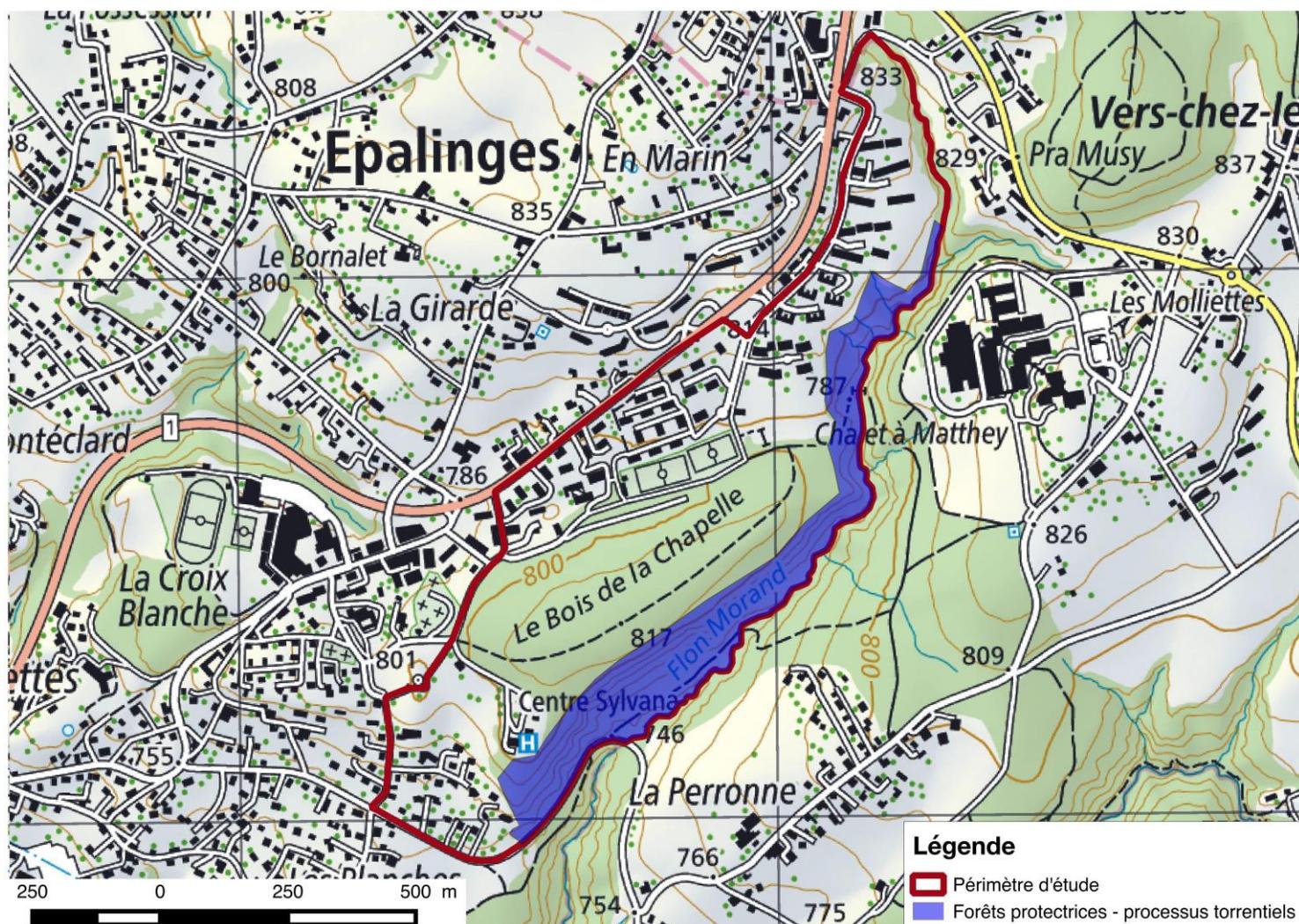


Figure 1 : carte du périmètre d'étude au Bois de la Chapelle



L'ensemble du périmètre d'étude couvre une surface totale de 56.7 ha dont 29.4 ha de forêts. Le principal propriétaire forestier des forêts du Bois de la Chapelle est la Commune d'Epalinges avec un peu plus de 20 ha, le reste appartenant à des propriétaires forestiers privés.

3. Planification forestière

Le plan directeur forestier de la région Centre hiérarchise les fonctions forestières du périmètre d'étude de la manière suivante (tableau 1) :

| Fonctions | Plateau | Vallon le long du Flon Morand |
|--|---------|-------------------------------|
| Production ligneuse | moyenne | faible |
| Biologique | moyenne | moyenne |
| Protection contre les dangers naturels | faible | forte |
| Accueil | forte | faible à moyenne |

Tableau 1 : évaluation des fonctions des forêts du périmètre d'étude

Ce sont les fonctions d'accueil (plateau au nord) et de protection contre les dangers naturels (vallon le long du Flon Morand) qui sont prééminentes sur le périmètre d'étude. Les fonctions biologiques et de production ligneuse sont importantes principalement sur le plateau au nord, là où le réseau de dessertes est le plus dense.

4. Situation actuelle

L'inventaire de la desserte réalisé au mois de juillet 2018 s'est focalisé sur la desserte (tous types de desserte : routes, pistes et layons), sur les places (de dépôt, à tourner et de travail) et sur les défauts de la desserte. La situation d'ensemble de la desserte est présentée à la page suivante (figure 2).

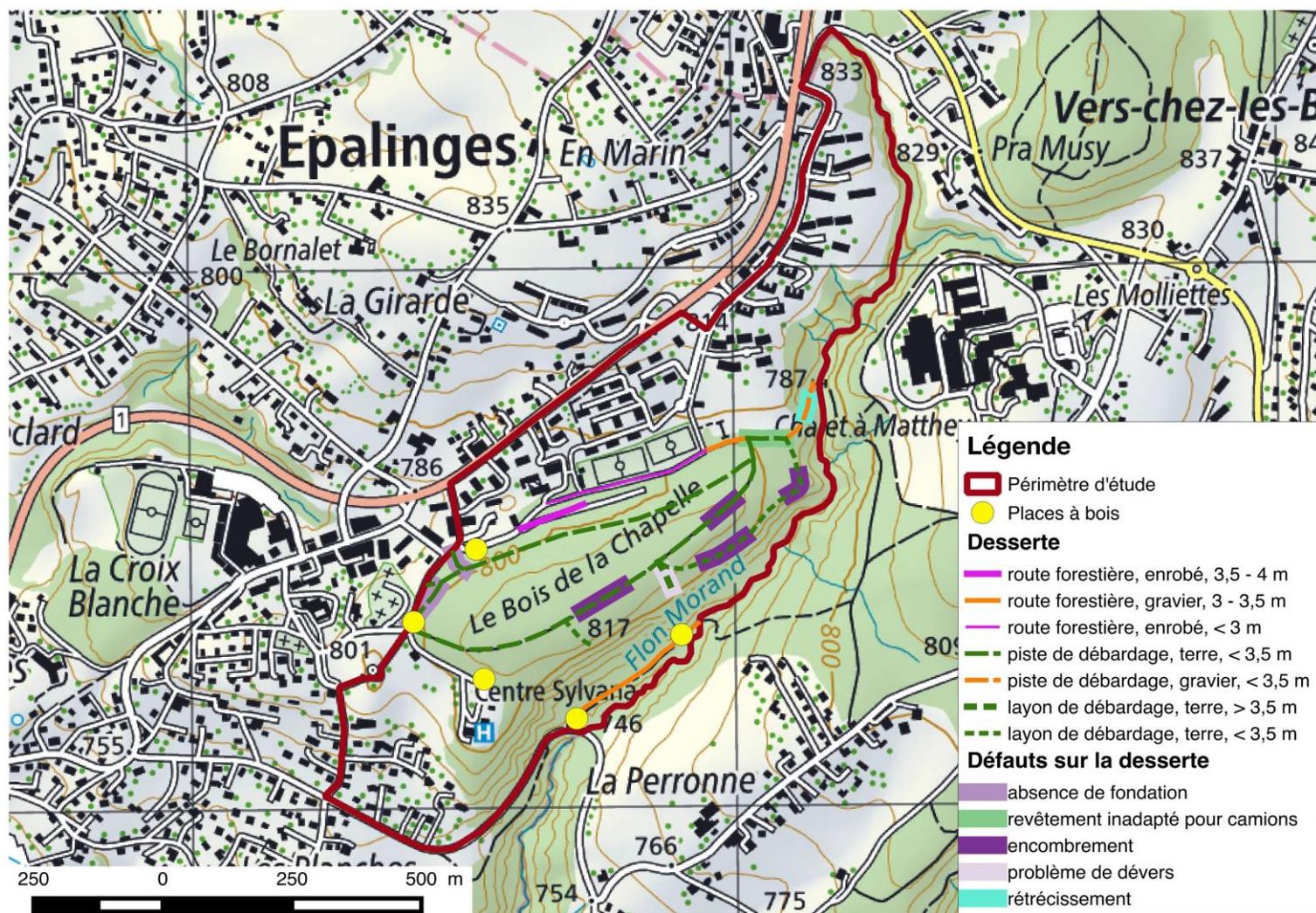


Figure 2 : Inventaire de la desserte et des défauts actuels



L'analyse s'est ensuite concentrée uniquement sur la desserte fondée (présence d'un coffre ou d'une couche de fondation), c'est à dire les routes forestières et les pistes fondées.

La longueur totale du réseau de desserte du périmètre d'étude est de 3.128 kms ; 795 m de routes forestières, 1'758 m de pistes de débardage et 575 m de layons de débardage. Les résultats détaillés de l'inventaire sont présentés dans le tableau suivant (tableau 2):

| Type de desserte | Revêtement | Largeur | Longueur |
|--------------------|------------|-----------|----------------|
| Route forestière | enrobé | 3.5 – 4 m | 124 m |
| | | < 3 m | 309 m |
| | gravier | 3 – 3.5 m | 362 m |
| Piste de débardage | gravier | < 3.5 m | 119 m |
| | terre | < 3.5 m | 1'639 m |
| Layon de débardage | terre | > 3.5 m | 71 m |
| | | < 3.5 m | 504 m |
| TOTAL | | | 3'128 m |

Tableau 2 : résultats de l'inventaire de la desserte

La densité actuelle de la desserte est suffisante et permet d'accéder à l'ensemble du périmètre avec des engins forestiers d'une largeur inférieure à 3.5 m moyennement quelques abattages le long de certaines pistes et layons de débardage présentant des problèmes d'encombrement (voir chapitre suivant). La méthode de récolte des bois actuellement privilégiée est la méthode conventionnelle semi-mécanisée (tronçonneuse et débusqueur) qui est la plus adaptée dans la situation actuelle avec des pentes allant jusqu'à 40% et des bois de feuillus de gros diamètres à débarder selon des assortiments mi- longs à longs.

Les forêts de protection dans le vallon le long de la rivière Flon Morand sont exploitables en utilisant la même méthode de récolte conventionnelle semi-mécanisée, à condition de débusquer les bois sur de courtes distances, vers le haut de préférence, pour des raisons de sécurité, ou vers le bas. Les bois peuvent ensuite être débardés sur les layons et pistes de débardages déjà existants (au nord du périmètre), la route forestière le long du Flon Morand (au sud du périmètre) ou en accédant depuis les champs (au nord-est du périmètre). A noter que les forêts de protection à l'extrémité sud-ouest du périmètre entre le centre Sylvana et la route ouverte au trafic sont difficilement exploitables au moyen de la méthode conventionnelle semi-mécanisée et nécessiteront probablement l'emploi d'un câble-grue mobile avec fermeture temporaire de la route en contrebas.



4.1. Défauts de la desserte actuelle

L'inventaire des défauts de la desserte est présenté dans le tableau suivant (tableau 3) :

| Type de desserte | Défauts | Longueur |
|--------------------|----------------------|--------------|
| Piste de débardage | Rétrécissement | 28 m |
| | Revêtement | 70 m |
| | Encombrement | 139 m |
| | Absence de fondation | 95 m |
| Layon de débardage | Problème de dévers | 31 m |
| | Encombrement | 128 m |
| TOTAL | | 491 m |

Tableau 3 : résultat de l'inventaire des défauts de la desserte

La route forestière longeant le Bois de la Chapelle au nord du périmètre ne permet pas aux camions d'accéder jusqu'à l'extrémité Est du massif pour y charger les bois des parcelles forestières attenantes. Ceci est dû à la présence d'un tronçon d'environ 80 m de piste de débardage fondée, dont le revêtement n'est pas adapté pour les camions.

L'absence d'une route forestière faisant une boucle à travers le massif impose actuellement de faire des détours pour débarder les bois sur des pistes forestières difficilement praticables en période de coupe avec des déclivités par endroit largement supérieures à 25%. Cette situation implique également de débarder selon des assortiments courts (4-6 m) alors que les assortiments plus longs (hêtre et mélèze principalement) se vendent mieux et à un meilleur prix. Enfin, l'absence de piste fondée pour camions permettant d'accéder au massif depuis la route goudronnée implique, pour charger les bois, de parquer les camions sur une route très fréquentée ouverte au trafic, quand les voitures stationnées le permettent, ce qui s'avère compliqué et crée des situations dangereuses pour tous les usagers (voitures et piétons).

Les problèmes de rétrécissement relevés pour la piste de débardage en gravier menant à l'extrémité Est du périmètre vers le petit pont piéton au fond du vallon ne posent pas de complications réelles puisque les quelques parcelles forestières situées le long de la piste sont accessibles en passant par les champs.

Enfin, les problèmes d'encombrement sont essentiellement dus à la présence de tiges ou de souches qui nécessiteront des abattages/dessouchages ciblés aux endroits les plus problématiques.

4.2. Places de dépôt de bois

Au total, ce sont 5 places de dépôt de bois qui ont été inventoriées dans le périmètre d'étude, toutes en bon état et ne nécessitant aucune intervention. On note toutefois l'absence de place de dépôt et de place à tourner à l'extrémité Est de la piste de débardage qu'il est prévu de fonder pour permettre le chargement des camions.



4.3. Secteur particulier

Le seul secteur particulier concerne la présence de forêts protectrices contre les processus torrentiels le long du vallon bordant le Flon Morand. L'ensemble de ces forêts protectrices est accessible en utilisant le réseau de desserte actuel, à condition de pouvoir procéder à la mise en œuvre des mesures proposées dans le présent rapport.

Le Bois de la Chapelle ne fait partie d'aucun secteur d'alimentation de sources.

5. Exigences liées à l'exploitation

Les besoins d'exploitation sont déterminés par les objectifs prépondérants des forêts situées dans le périmètre d'étude, du volume sur pied, de l'accroissement en fonction de l'association forestière et du mélange résineux/feuillus. La méthode de récolte privilégiée est celle conventionnelle semi-mécanisée (tronçonneuse avec débusqueur ou tracteur équipé d'un treuil); le débardage se faisant actuellement avec un tracteur équipé d'une remorque.

Le tableau ci-dessous résume les besoins d'exploitation pour les peuplements du Bois-de-la-Chapelle en fixant une possibilité théorique basée sur la capacité de production des essences présentes déterminée par l'Observatoire des forêts (tableau 4) :

| Fonction prépondérante | Surface de forêt | Associations forestières principales | Mélange résineux/feuillus | Volume sur pied moyen | Possibilité théorique |
|------------------------|------------------|---|---------------------------|------------------------|---------------------------|
| Accueil (plateau) | 17.7 ha | Hêtraie à aspérule | 20%/80% | 366 m ³ /ha | 9.1 m ³ /ha/an |
| Protection (vallon) | 11.7 ha | Hêtraie à aspérule, frênaie des ruisseaux | 10%/90% | 293 m ³ /ha | 9.6 m ³ /ha/an |

Tableau 4 : besoins d'exploitation des forêts du périmètre d'étude

La possibilité théorique moyenne est estimée à **9.3 sylves/ha/an** pour les forêts du périmètre d'étude en tenant compte de la nécessité de procéder à une décapitalisation progressive des peuplements du plateau (fonction d'accueil).

6. Mesures à entreprendre

Les mesures proposées pour améliorer la desserte des forêts du périmètre sont les suivantes :

- i. Réfection de 80 m de piste avec couche de fermeture en gravier fin pour permettre l'accès de camions et aménagement d'une place à tourner servant également de place de dépôt de bois à l'extrémité Est de la piste ;
- ii. Fondation du coffre de la piste partant de la déchetterie sur environ 25 m afin de permettre aux camions de s'y parquer pour charger les bois sans empiéter sur la chaussée ouverte au trafic ;
- iii. Fondation du coffre de la piste partant du cimetière sur environ 70 m afin de permettre aux camions de s'y parquer et de faciliter le stockage des bois sans empiéter sur la chaussée ouverte au trafic
- iv. Création d'une piste fondée débouchant sur le parking du centre Sylvana sur 160 m, afin de permettre l'accès aux camions et d'éviter la fondation de la forte montée (pente > 25%) qui part depuis la croisée du cimetière.

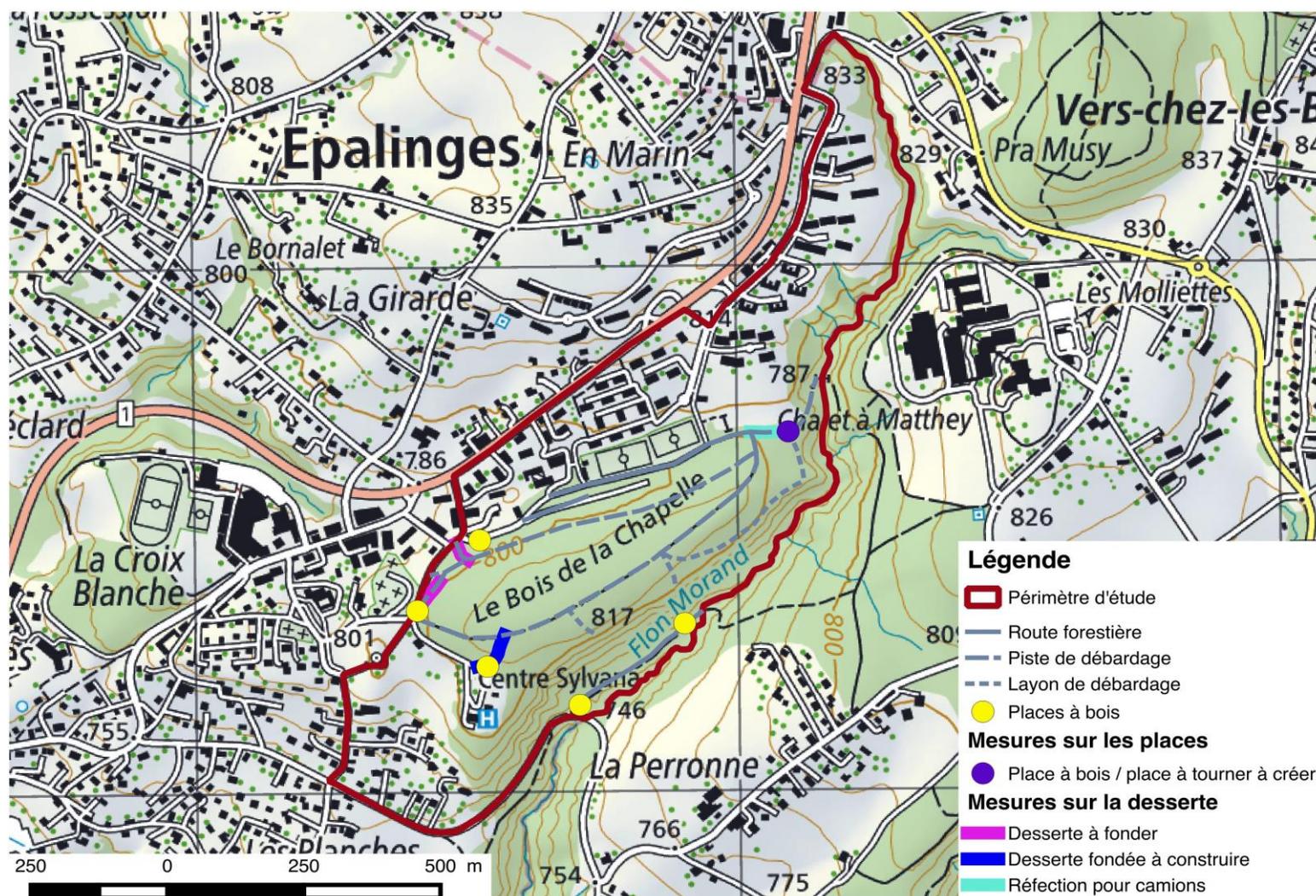


Figure 3 : Mesures à entreprendre dans le cadre du concept général de desserte du Bois de la Chapelle



7. Impacts des mesures sur la nature et le paysage

Le périmètre d'étude ne contient aucune réserve forestière, aucun îlot de sénescence ni aucun objet inscrit à des inventaires fédéraux ou cantonaux. Il convient toutefois de mentionner, d'une part, la présence d'un étang artificiel, créé en limite nord du massif du Bois de la Chapelle le long de la route forestière à l'Est des terrains de foot et, d'autre part, la rivière Flon Morand marquant les limites Est et Sud du périmètre. Il s'agira par conséquent de prendre les mesures suivantes :

- Planifier les travaux sur la desserte en-dehors des périodes d'hivernage des batraciens (novembre à janvier) pour les nouvelles routes/pistes et en-dehors des périodes de migration pour les améliorations/réparations de routes/pistes déjà existantes (février-mars et septembre- octobre)
- Privilégier les aménagements (fossés de drainage p.ex.) ne représentant pas de barrières infranchissables pour les batraciens (pas d'éléments verticaux)
- Aucune mesure particulière n'est nécessaire pour les insectes

Aucuns travaux n'étant prévus dans ou aux abords d'un cours d'eau, aucune mesure de précaution particulière n'est recommandée.

Les travaux d'amélioration de la desserte existante n'auront aucun impact sur le paysage, tandis que la construction d'une nouvelle piste de débardage fondée ne se verra que partiellement et uniquement depuis le parking de Sylvana.

8. Mise à l'enquête publique

L'adaptation et la remise en état de la desserte forestière hors forêts protectrices du Bois-de-la-Chapelle nécessitant des travaux dans un secteur hors zone à bâtir, une mise à l'enquête était justifiée. Cette mise à l'enquête a été effectuée du 28.10.2017 au 26.11.2017. Elle n'a soulevé aucune opposition ou observation.



9. Coût des travaux

Les coûts pour la réalisation des différentes mesures proposées s'élèvent à **82'840.- TTC** ce qui inclut la main-d'œuvre, la location des machines, l'achat et le transport des matériaux.

Création et réfection de chemin à camion au Bois de la Chapelle

Grand Chemin 145 m (réfection)

| | | | |
|---------------------|----------|-------|---------------------|
| Location de machine | | | CHF 6'910.- |
| Fournitures | | | CHF 15'000.- |
| Main d'œuvre | CHF 65.- | 85 h. | CHF 5'525.- |
| Total | | | CHF 27'435.- |

Cimetière 70 m + déchetterie 37 m (réfection)

| | | | |
|---------------------|----------|-------|---------------------|
| Location de machine | | | CHF 5'910.- |
| Fournitures | | | CHF 11'400.- |
| Main d'œuvre | CHF 65.- | 85 h. | CHF 5'525.- |
| Total | | | CHF 22'835.- |

Sylvana 110 m (création)

| | | | |
|---------------------|----------|--------|---------------------|
| Location de machine | | | CHF 9'260.- |
| Fournitures | | | CHF 13'560.- |
| Main d'œuvre | CHF 65.- | 150 h. | CHF 9'750.- |
| Total | | | CHF 32'570.- |

Total des travaux de l'adaptation et la remise en état de la desserte forestière : CHF 82'840.-.
Notons que si l'opportunité se présente durant la période de réalisation de ces travaux, de la grave provenant de chantiers en cours sur le territoire communal sera utilisée.



10. Aspects financiers

Le concept de desserte du périmètre du Bois-de-la-Chapelle (commune d'Epalinges) a été approuvé par la Direction générale de l'environnement en novembre 2018. Ces travaux d'un montant de CHF 82'840.- ne pouvaient donc pas figurer au plan des investissements 2019, ledit plan étant établi lors de l'élaboration du budget, soit pour celui de 2019, en septembre 2018.

La décision d'approbation de projet et d'allocation de subvention pour l'adaptation et la remise en état de la desserte forestière hors forêts protectrices du Bois-de-la-Chapelle a été communiquée à la Municipalité le 9 novembre 2018. Cette décision mentionne que le coût subventionnable du projet est devisé à CHF 82'840.-. Les taux de subventionnement pour ce projet sont de 40% pour la subvention fédérale et de 30% pour la subvention cantonale. Ainsi, l'Inspection cantonale des forêts a décidé d'allouer à la commune d'Epalinges, maître d'œuvre du projet « Bois-de-la-Chapelle » une subvention ordinaire d'un montant maximum de CHF 57'988.- (TTC).

Le solde à charge de la commune d'Epalinges est de CHF 24'852.- (TTC).

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 1'158.- (calculée à 1.3979 %, sur un montant de CHF 82'840.-).

Hormis l'amortissement comptable et l'éventuel service de la dette, cette réalisation n'entraînera pas de nouvelle charge de fonctionnement.



11. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à rendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n°05/2019 du 11.02.2019,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'840.- (huitante deux mille huit cent quarante francs) pour l'adaptation et la remise en état de la desserte forestière hors forêts protectrices du Bois-de-la-Chapelle;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Maurice Mischler



La Secrétaire :

Sarah Miéville